

**HONORAIRES 2022**

**TRANSACTION**

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur  
ou du vendeur selon le type de mandat.  
Les honoraires de transaction : 4 % TTC du prix de vente

**GESTION LOCATIVE**

**( La mise en place du locataire et la gestion mensuelle)**

**1) La mise en place du locataire**

**5 % du loyer annuel hors charge : Pour le propriétaire (Idem pour le locataire)**

- Recherche du locataire : Création et mise en publicité, visites.
- Etude des dossiers, solvabilité et sélection du locataire.
- Rédaction, conclusion et renouvellement du bail de location.
- Montage du dossier GLI
- Réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie.

**2) La gestion mensuelle du bien**

**7 % TTC des sommes encaissées mensuellement ( hors dépôt de garantie)**

- Perception des loyers et des charges.
- Gestion des loyers impayés et suivi des procédures contentieuses.
- Gestion des travaux d'entretien ou réparations urgentes.
- Gestion de l'assurance du logement et des procédures de déclaration et de suivi en cas de sinistre.
- Révision du loyer, régularisation des charges et restitution des dépôts de garantie.
- Aide à la déclaration fiscale des revenus locatifs.
- GLI Garantie loyer impayé en OPTION + 2,20 % du loyer chargé

**OFFRE PREMIUM**

**LE MANDAT DE GESTION GARANTIE OPTIMUM**

**Gestion mensuelle + GLI incluse : 8,5 % du loyer mensuel chargé**